



DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 2 mai 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 07

Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n° 2023-062

**RENOUVELLEMENT URBAIN
DES QUARTIERS ARISTE
BOLON/SIDR HAUTE
BILAN ANNUEL DE
CONCERTATION AUTOUR DU
PROJET DE
RENOUVELLEMENT URBAIN**

NOTA : le Maire certifie que la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 24 avril 2023.

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi deux mai, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe par M. Jean-Paul Babef, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Honorine Lavielle, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, Mme Brigitte Laurestant par Mme Danila Bègue, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Jasmine Béton 2^{ème} adjointe, M. Didier Amachalla par M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Paméla Trécasse par M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint.

Arrivée(s) en cours de séance : Néant.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....
.....

LE MAIRE

Olivier HOARAU



Affaire n° 2023-062

**RENOUVELLEMENT URBAIN DES QUARTIERS ARISTE BOLON/SIDR HAUTE
BILAN ANNUEL DE CONCERTATION AUTOUR DU PROJET DE
RENOUVELLEMENT URBAIN**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Vu la délibération n° 2019-117 du conseil municipal du 1^{er} octobre 2019 approuvant la convention pluriannuelle de renouvellement urbain des quartiers Ariste Bolon/SIDR Haute ;

Vu la délibération n° 2022-029 du conseil municipal du 2 mars 2022 portant validation d'un programme de concertation autour du projet NPNRU Ariste Bolon/SIDR Haute ;

Considérant que les modalités de la concertation mises en œuvre sont conformes au programme prévisionnel validé par le conseil municipal du 2 mars 2022 ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 19 avril 2023 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : de valider le bilan 2022-2023 des actions de concertation/communication autour du projet de renouvellement urbain des quartiers Ariste Bolon/SIDR Haute ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU



RENOUVELLEMENT URBAIN DES QUARTIERS ARISTE BOLON/SIDR HAUTE

BILAN ANNUEL DE CONCERTATION AUTOUR DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le bilan annuel de concertation engagée par l'équipe projet autour du projet de renouvellement urbain des quartiers Ariste Bolon/SIDR Haute.

Pour rappel, conformément aux préconisations des articles L.103-2 et suivant du code de l'urbanisme, la Ville a obligation, dans le cadre de la mise en œuvre du NPNRU, d'arrêter un programme d'actions de concertation et de communication à l'intention des habitants concernés par le projet.

Cette programmation a fait l'objet d'une validation en conseil municipal le 2 mars 2022.

Cette délibération prévoit également, au titre de l'article L.103-6 du code de l'urbanisme, l'information au conseil municipal sur le bilan des actions réalisées au cours de l'année passée.

A ce titre, les actions réalisées entre mars 2022 et mars 2023 sont les suivantes :

- Animation par le CAUE, entre juillet et décembre 2022, d'une trentaine d'ateliers publics de co-construction autour de l'aménagement des espaces publics. Organisés sur 9 sites du périmètre NPNRU, à raison de 3 ateliers par site, d'une demi-journée chacun, ces ateliers ont permis de recueillir les avis et les contributions d'environ 400 personnes sur leurs attentes dans les aménagements de proximité réalisés sur leur quartier.
- Réalisation d'une action de concertation auprès de l'école primaire Ariste Bolon sur ce même thème, ayant donné lieu à une exposition photos et de textes réalisés par les mêmes enfants qui y sont scolarisés.
- Réalisation d'une journée festive en février 2023 permettant la restitution à l'échelle du quartier et de la Ville des informations recueillies au cours de ces ateliers.
- Réalisation de journées portes ouvertes à la maison de projet, les 3 et 4 novembre 2022, pour présenter aux résidents le projet de requalification de l'avenue Monseigneur Roméro avant travaux.
- Réalisation d'une réunion d'information publique, en présence du Maire et des élus, sur les travaux de requalification de cette même avenue Monseigneur Roméro (13 février 2023).

L'ensemble de ces actions a fait l'objet d'une information préalable ou d'une publication sur la page Facebook de la Ville, d'un affichage dans les équipements publics du quartier ou d'une distribution dans les boîtes aux lettres. Les modalités sont conformes au programme prévisionnel validé par le conseil municipal du 2 mars 2022.

Le rapport du CAUE relatif à la démarche de concertation autour de la création des espaces publics du quartier Ariste Bolon/SIDR Haute est consultable à la Maison de projet Nouveau Lorizon aux horaires d'ouvertures habituels du lieu.

Au regard de ces éléments il est proposé au conseil municipal :

- de valider le bilan 2022-2023 des actions de concertation/communication autour du projet de renouvellement urbain des quartiers Ariste Bolon/SIDR Haute ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.